

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

030303

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André VIGNOT,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

8 - CENTRE D'EXCELLENCE SPORTIVE ESCALADE - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Pierre SERENA expose que, par délibération en date du 25 juin 2014 et du 31 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un pan d'escalade dans la structure artificielle d'escalade afin de répondre aux exigences du Centre d'Excellence Sportive et la création de vestiaires et sanitaires pour un montant total de 347 500 € H.T.

Après concertation avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le C.N.D.S., le plan de financement peut être arrêté.

Partie prenante	PLAN DE FINANCEMENT				
	CNDS	CRA	CG	FFME	Ville
Coût éligible du projet	347 500 €	310 000 € (1)	347 500 €	60 000 € (2)	347 500 €
Taux de participation sur le coût éligible du projet	30 %	20 %	25 %	30 %	21.97 %
Taux sur le coût total du projet	30 %	17.85 %	25 %	5.18 %	21.97 %
Montant (347 500 € HT)	104 250 €	62 000 €	86 875 €	18 000 €	76 375 €

SOUS-PARTICIPATION
C.N.D.S. 2014

- (1) Ne prend pas en compte la maîtrise d'œuvre
(2) Sur la base du projet initial d'aménagement d'un Pan

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles qu'exposées,
- **PRECISE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les subventions sollicitées ne seraient pas obtenues.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 06 novembre 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 12/ 11/ 2014



Hervé LUCBÈREILH

